



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question au Gouvernement n° 3489

Texte de la question

CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Guibal, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Claude Guibal. Ma question, à laquelle j'associe mon collègue Dino Cinieri, député de la Loire, s'adresse à M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes.

Lors de la soixante-sixième assemblée générale de l'ONU, qui s'est tenue à New York du 19 au 23 septembre, la France, par la voix du Président de la République, a fait une nouvelle proposition pour tenter de relancer le processus de paix entre Israël et la Palestine. Le Président Nicolas Sarkozy a défendu à la tribune de l'ONU un calendrier qui se déroule en trois phases : un mois pour reprendre les négociations, six mois pour se mettre d'accord sur les frontières et la sécurité, un an pour parvenir à un accord définitif.

Au moment où tout bouge au Moyen-Orient, le temps est venu de résoudre ce conflit central dont dépendent beaucoup d'autres et de sortir d'un immobilisme qui ne profite qu'aux extrémistes. Dans cette perspective, le statut d'État observateur que la France propose d'accorder à la Palestine est une solution qui pourrait faire avancer vers la paix et la stabilité cette région du monde où tout a commencé.

Monsieur le ministre d'État, pouvez-vous nous rappeler le rôle que la France entend jouer pour aboutir à la résolution conflit israélo-palestinien ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes.

M. Alain Juppé, *ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes*. Monsieur le député, au Proche-Orient la France a eu constamment le même objectif : la paix. Seule la paix peut garantir durablement la sécurité de deux États pour deux peuples - l'État d'Israël pour le peuple juif et l'État de Palestine pour le peuple palestinien.

La seule façon d'aboutir à la paix est de négocier. Palestiniens et Israéliens doivent se remettre autour de la table des discussions. C'est tout le sens des initiatives que nous avons prises, notamment au cours des derniers mois. C'est aussi pourquoi nous soutenons la proposition du Quartet - Union européenne, Nations unies, Russie et États-Unis - qui prévoit un calendrier de négociation. Cette proposition n'a pas, pour l'instant, permis de débloquer la situation.

Les Palestiniens ont fait acte de candidature devant le Conseil de sécurité. Cela est légitime, mais cette démarche est vouée à l'échec : il n'est même pas sûr qu'elle recueille les neuf voix requises au Conseil de sécurité et, en toute hypothèse, les États-Unis d'Amérique ont fait savoir qu'ils opposeraient leur veto.

D'où la proposition française de recourir à l'assemblée générale, où une large majorité pourrait permettre aux Palestiniens de franchir une première étape en se voyant reconnaître le statut d'État observateur - à condition, bien sûr, de reconnaître l'État d'Israël et de s'engager sur sa sécurité. Cette proposition est aujourd'hui sur la table ; nous continuons à y travailler avec tous ceux qu'elle intéresse. Nous avons toute la durée de l'assemblée générale, jusqu'à la fin de l'année, pour voir si elle peut prospérer.

En tout cas, je peux porter témoignage, pour avoir assisté à l'ensemble des débats de l'assemblée générale sur ce sujet, que seul le Président de la République française a fait une proposition nouvelle susceptible de faire bouger les lignes, en partant d'un constat que, je pense, nous partageons tous : le *statu quo* n'est plus tenable au Proche-Orient. C'est à l'honneur de la France de l'avoir dit de façon aussi forte. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3489

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 septembre 2011